

Le sens des institutions

Marc Charron

Note critique sur les textes de Diane Farmer, *Artisans de la modernité : les centres culturels en Ontario français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, collection Amérique Française, 1996, et Christine Dallaire, «Le projet sportif des organismes franco-ontariens et leurs revendications auprès du gouvernement provincial», *Recherches sociographiques*, vol. XXXVI, 2, 1995 : 243-263.

Les textes de Farmer et Dallaire évoquent certaines des institutions culturelles dont s'est doté l'Ontario français depuis le début des années 1960. Ce thème et la méthodologie employée permettent le présent rapprochement. Celui-ci est d'autant plus indiqué que ces textes soulèvent la question du sens à donner à nos institutions. Si ces dernières ne constituent pas un sujet nouveau lorsqu'on aborde le fait minoritaire, ces textes illustrent, du moins en partie, la distance parcourue à ce chapitre au cours des dix dernières années.

En 1986, lors d'un colloque sur le rôle des institutions et les minorités culturelles, Gaétan Gervais disait que la communauté devait se doter d'institutions pour durer et se reproduire au plan culturel, puisque les minorités ne peuvent pas et ne veulent pas

vivre de manière isolée (Gervais, 1986 : 10). Dans la même veine, Jean Lapointe notait que les centres culturels, pour le domaine des arts, constituaient une étape importante sur le chemin devant mener à l'autonomie institutionnelle. Reprenant les propos du rapport Saint-Denis, il décrivait alors les centres culturels comme lieu de «manifestation de l'activité et du rayonnement artistique en Ontario français» et «creuset de l'activité culturelle communautaire» (Lapointe, 1986 : 102).

Le rapprochement méthodologique

Le travail de Farmer étaye, par une enquête empirique, cette identification des centres culturels comme signe d'institutionnalisation. De son côté, Dallaire, en étudiant le projet sportif franco-ontarien, analyse aussi empiriquement une institution culturelle, puisque aucun n'oserait restreindre, sous peine d'éclectisme, la culture à sa seule dimension artistique.

Le principal mérite des travaux de Farmer et de Dallaire est de favoriser une prise de conscience. La collectivité franco-ontarienne a établi des institutions pour durer, et il est maintenant possible, après dix, vingt ou trente ans, de les étudier. De plus, ces travaux ouvrent, au plan de la connaissance institutionnelle, des espaces non traditionnels délaissant ceux ayant jadis servi à la définition de la communauté (école, paroisse, etc.).

Farmer et Dallaire abordent les institutions culturelles selon un même programme méthodologique¹. Les deux auteures privilégient des approches qualitatives, s'appuyant sur les techniques d'enquête que sont la recherche documentaire et l'entrevue. Ce choix annonce l'importance qu'elles accorderont à la production du

1 Farmer analyse certains centres culturels (La Ronde à Timmins, ARTEM à New Liskeard, Les trois p'tits points à Alexandria, le MIFO à Orléans), ainsi que leur lieu de regroupement au sein de l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO). Dallaire étudie les organismes qui se préoccupent d'activités physiques et sportives, soit le Centre d'information franco-ontarien sur le sport (Franc-O-Forme), la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarienne (FESFO) dont relève l'organisation des Jeux franco-ontariens, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), la Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (FCSFO), la Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO).

discours. Les deux auteures ont dépouillé les documents produits (énoncés de mission, chartes, plans d'action, rapports, etc.) par les divers organismes de leurs domaines respectifs, puis procédé à des entrevues auprès d'informateurs clés¹.

Les données qualitatives recueillies sont alors soumises à une analyse de contenu. Celle-ci vaut en autant que la puissance métaphorique rende compte avec cohérence de la diversité des données. Les titres des deux ouvrages sont exemplaires à cet égard, puisqu'ils condensent en une image le point d'ancrage des analyses respectives : l'idée de modernité chez Farmer, et celle de projet de société, chez Dallaire.

Farmer formule la thèse de la modernité ainsi :

Le concept de modernité, dans le cadre de cette recherche sur les centres culturels, fait ainsi référence à une logique de société. Les sociétés modernes sont davantage marquées par des logiques de sociation, alors que la communalisation est plus déterminante au sein des sociétés traditionnelles. (...) Cette étude s'inscrit dans le courant de la sociologie compréhensive de Max Weber (1996 : 19).

Dallaire présente son projet de société ainsi :

Les organismes franco-ontariens partagent le même projet sportif franco-ontarien : la consolidation de la complétude institutionnelle de la communauté par le développement du champ de l'activité physique et sportive. Ils reprennent le projet global de société de la communauté franco-ontarienne: mettre sur pied un réseau institutionnel pour combler les besoins des francophones en matière d'activités physiques et sportives et ainsi atteindre l'autonomie de la communauté dans ce champ social (1995 : 249).

Ce qui surprend dans ces évocations métaphoriques de la mise en place d'institutions culturelles en Ontario français, c'est

1 Le nombre d'entrevues diffère grandement d'une étude à l'autre. Dallaire a fait huit entrevues (1995 : 263), alors que Farmer a compilé quarante et une entrevues (1996 : 231). Cela dit, il faut préciser que ces entrevues et la production du discours qui en découle, sont davantage le fait des élites et de ceux qui définissent les situations que des usagers ou des membres : chefs de file des organismes, artistes engagés dans la communauté, etc.

l'écart qui existe entre ces deux interprétations. Comment un même phénomène peut-il conduire à des interprétations différentes ? Bien que les points de vue exprimés soient fonction des cadres théoriques adoptés par chaque auteure, il n'en demeure pas moins que nous pouvons douter de la pertinence de ceux-ci pour cerner la mise en place des institutions. Du moins, c'est à cet exercice que se destine cette réflexion critique.

Les cadres théoriques

Farmer, en optant pour la théorie wébérienne, épouse une longue tradition d'analyse sociologique qui formule, sous forme d'idéaux-types, les pôles d'un continuum, condensant les logiques de sociétés¹. Chez Weber, cette distinction prend la forme d'une opposition entre activité orientée par rapport aux valeurs, aux sentiments et à la tradition, caractéristique de la communauté, et activité orientée vers une fin, associée à la société moderne. Le processus de communalisation renvoie au sentiment d'appartenance, tandis que le processus de sociation correspond à une phase d'individualisme, de relations contractuelles et de «compromis d'intérêts entre les acteurs sociaux» (Farmer, 1996 : 18).

Non moins sociologique, Dallaire inscrit sa démarche théorique en privilégiant l'approche de la complétude institutionnelle. S'inspirant des travaux de Breton, elle dit :

1 Par exemple, Tonnies présente ce continuum comme relevant de l'opposition entre communauté et société alors que Durkheim évoque l'opposition entre solidarité mécanique (communauté) et solidarité organique (société moderne, contractuelle). Cooley retiendra l'antinomie entre groupe primaire et groupe secondaire (implicite); MacIver, celle entre relation communale et relation associative; Becker, celle entre société sacrée et société laïque; Sorokin, celle entre relation familiale et relation contractuelle; et enfin, Redfield entre société rurale (folk society) et société urbaine. Toutes ces dichotomies s'inscrivant dans une même tradition d'analyse sociologique ne témoignent pas de la même vision du monde social, mais trouvent, à des degrés divers, un écho chez Farmer. Ces dichotomies ont en commun l'idée selon laquelle il est nécessaire de distinguer certaines organisations sociales typiques servant de fondement, afin d'établir l'étendue de sens ou de signification à l'intérieur desquelles il est possible de saisir à la fois les formes intermédiaires d'organisation sociale et l'essence du lien social ou du vivre ensemble dans nos sociétés.

Mettant l'accent sur l'autonomie des communautés culturelles, Breton a développé la théorie de «complétude institutionnelle» (1964, 1983, 1985), notion qui a grandement influencé les travaux sur la communauté franco-ontarienne et, de façon plus générale, sur les collectivités francophones canadiennes vivant en milieu minoritaire (Cardinal, Lapointe et Thériault, 1990). Ce concept, explique Breton (1964), renvoie à l'organisation sociale du groupe ethnique et à sa capacité de mobiliser des ressources en vue de se donner un réseau d'institutions. (...) Donc, la survie de la communauté franco-ontarienne tient à sa capacité d'attirer les membres à l'aide d'une organisation sociale bien développée. En d'autres mots, la complétude institutionnelle est l'élément qui assurera le maintien de la communauté...(Dallaire, 1995 : 245-246).

Cela dit, il faut convenir, de concert avec Lapointe (1986), que la complétude institutionnelle a une portée plus limitée dans les sociétés minoritaires.

Cependant, dans une société minoritaire, c'est-à-dire dans une enclave sociale, la complétude institutionnelle, par définition est beaucoup plus restreinte. Les institutions n'encadrent qu'une partie de leur activité. Elles supportent les interactions plus quotidiennes des individus entre eux et elles monitorisent les interactions avec la société dominante avec qui elle entretient essentiellement des rapports conflictuels (Lapointe, 1986 : 99)¹.

Malgré cette limite, la thèse de complétude institutionnelle enclenche un processus cherchant à atteindre l'autonomie institutionnelle et à édifier le «gouvernement de la communauté» (minipolities), pour reprendre l'expression de Breton. Cette quête est pourtant soumise aux transformations ayant cours dans l'ensemble de la société.

1 Cet aspect conflictuel n'a pas échappé à Dallaire, puisqu'elle fait état des revendications des francophones «qui réclament des services en français et des ressources pour assurer leur autonomie dans le champ des activités physiques et sportives» (Dallaire, 1995 : 255). Par ailleurs, elle note, avec Juteau Lee, le peu d'empressement du gouvernement ontarien à répondre à ces demandes : «Cela illustre, (...), la situation minoritaire de la communauté franco-ontarienne devant un appareil étatique contrôlé par le groupe ethnique dominant : le groupe gouvernemental a peu d'intérêt à se préoccuper des demandes de l'Ontario français» (Dallaire, 1995 : 255). Nous aurons l'occasion de revenir sur cette dimension conflictuelle et du rapport à la société dominante.

Depuis quelques décennies, un éclatement des structures traditionnelles et un relâchement de l'emprise religio-morale se sont produits, sous l'impact de l'urbanisation, de la technologie et d'une culture qui met l'accent sur l'épanouissement de la personnalité et la réalisation des aspirations individuelles. (...) Il y aura attraction aussi longtemps que celles-ci [les institutions et les activités communautaires] répondront aux intérêts et aux besoins des individus, qu'elles leur permettront de réaliser leurs aspirations ou de poursuivre leurs objectifs personnels. Les services offerts par la communauté à ses membres (actuels ou possibles) doivent être de nature à les inciter à s'y intégrer, et ce dans une proportion non négligeable de leur vie sociale. Bref, il s'agit du développement communautaire, de la création, de la continuité et du renouvellement d'un milieu de vie (Breton, 1985 : 84)¹.

Ainsi, la thèse de complétude institutionnelle n'est pas incompatible avec celle de la modernité, puisque toutes les deux reconnaissent les changements survenus, au début des années 1960, dans l'organisation sociale franco-ontarienne. Dans le cas de la complétude institutionnelle, il s'opère une diversification, voire une spécialisation des modes d'adhésion à la communauté, là où la thèse de la modernité promeut l'idée d'une rupture, comme le mentionne Farmer.

La réflexion que je propose prend appui sur la reconnaissance du fait qu'une rupture définitive s'est produite, au milieu du XX^e siècle, dans l'organisation sociale francophone en Ontario. Cette rupture a conduit à une remise en question fondamentale du rapport qu'entretient le francophone avec la communauté. La modernisation se traduit par le développement d'une organisation sociale centrée sur le sujet, ce qui se manifeste par une collectivité à la fois plus complexe et plus fluide (Farmer, 1996 : 22).

La rupture moderne

Cette rupture s'opère principalement en réaction au modèle paroissial et suscite une redéfinition de l'identité collective (Farmer, 1996 : 60). En rejetant la dimension paroissiale, on s'éloigne de l'idéologie cléricale qui avait institué un espace

1 Les mots entre les crochets sont de nous et ne cherchent qu'à préciser le contexte.

patrimonial servant de fondement à la nation canadienne-française. Cet espace patrimonial

(...) idéalise la société canadienne-française de la deuxième moitié du XIX^e siècle, une société traditionnelle, immuable, figée dans le temps. Les fondements de cette culture reposent sur deux ensembles de valeurs, l'un positif et l'autre négatif. Le premier renvoie bien sûr à la langue française, à la religion catholique, à l'histoire nationale ainsi qu'à la ruralité, la famille et une culture spiritualiste. Le second ensemble de valeurs s'exprime par la négation et se traduit par le rejet de l'impérialisme anglais, de l'industrialisation, de l'urbanisation et des moyens de communication de masse (livres, revues et autres) (Farmer, 1996 : 37).

Au début des années 1960, la nouvelle identité franco-ontarienne qui naît de ce rejet prend appui sur deux éléments, à savoir le maintien de la francité par des revendications en faveur de l'égalité propre à favoriser l'exercice des droits reconnus aux francophones (Farmer, 1996 : 61) et un enracinement progressif de son existence comme communauté distincte, définie dans et par son rapport à l'État ontarien, soit une identité plus territoriale (Farmer, 1996: 63). Ce nouveau rapport à l'État, inaugurant une rationalité dans le comportement des acteurs, est d'ailleurs le signe tangible de l'avènement de la modernité en Ontario français.

En effet, la modernité correspond à l'instauration d'un nouvel ordre social qui tend vers le renforcement d'une domination légale se concrétisant, entre autres, dans les efforts déployés par les francophones pour obtenir de meilleures garanties juridiques dans les questions touchant la langue et l'éducation, dans le développement de rapports antagonistes entre l'État ontarien et la minorité francophone, dans une diversification de l'élite franco-ontarienne, dans le désir de créer une socialisation volontaire où l'identité est le résultat de choix consciemment posés par les acteurs, et dans des pratiques sociales plus individualisées, transformant irrémédiablement le lien social (Farmer, 1996 : 72).

Or, si la modernité attend la francophonie ontarienne au tournant des années 1960, il faut préciser que cette dernière éprouve certaines réticences à son égard. Reprenant à son compte les rapports Saint-Denis (1969) et Savard (1977), Farmer dit :

La francophonie ontarienne entre dans la modernité à reculons. Les auteurs [des rapports] définissent la modernité en

termes d'urbanisation. Pour eux, la francophonie ne développe pas son urbanité, mais s'urbanise malgré elle. L'état de santé des arts, par ailleurs, est étroitement lié au développement d'une infrastructure sur le plan culturel (Farmer, 1996: 81).

Cette infrastructure culturelle correspond à l'émergence des centres culturels. Pour Farmer,

Le centre culturel se présente, (...), comme une formule originale, mise de l'avant par la francophonie ontarienne pour répondre aux pressions exercées par la modernité; ce phénomène marque donc une rupture définitive avec l'encadrement paroissial de jadis (Farmer, 1996 : 77).

Si les centres culturels s'avèrent un lieu de rencontre où se pratiquent des activités communautaires, récréatives, culturelles et artistiques, leur originalité tient au fait qu'ils offrent une voie alternative de préservation du patrimoine où s'opère «la reproduction d'un milieu de vie protégé dans lequel les membres de la collectivité peuvent se retrouver entre eux» (Farmer, 1996 : 79)¹.

(...) le centre culturel est une ressource pour les gens d'une ville, d'une micro-région et vise à faciliter l'échange entre les membres de la collectivité. Il se développe en forteresse de la francophonie ontarienne. On cherche en milieu urbain le sentiment de communauté et ses effets protecteurs. L'identité francophone demeure une identité globale (Farmer, 1996: 85).

Critique de la rupture

Ce résumé de la thèse d'une rupture moderne, énoncée par Farmer, soulève de nombreuses questions. Si la francophonie ontarienne entre à reculons dans la modernité, voire malgré elle, pourquoi cherche-t-elle à élaborer une réponse aux pressions de

1 Les centres culturels offrent une panoplie d'activités. Dans le domaine des arts, les activités regroupent la musique avec les chansonniers et les groupes de musiciens, le théâtre professionnel et amateur, les arts visuels incluant la peinture, la poterie et l'artisanat, et enfin, la littérature (Farmer, 1996 : 81). À cela, il faut ajouter certaines activités communautaires relatives à la récréation (sport, bingo, club de cartes, etc.), aux clubs sociaux et à l'éducation des petits.

cette modernité ? Si la modernité introduit un mode où les appartenances sont individualisées et où la socialisation est volontaire, pourquoi l'identité franco-ontarienne demeure-t-elle globale ?¹ Si on cherche à reproduire en ville, au moyen des centres culturels, le sentiment de communauté et les effets protecteurs qu'avait jadis le modèle paroissial, est-ce à dire que la rupture avec le modèle paroissial est loin d'être définitive, puisque la fonction demeure ?

Toutes ces questions évoquent la difficulté d'établir une rupture, qu'elle soit définitive chez Farmer ou tranquille chez Gervais². En effet, l'idée d'une rupture suggère au préalable l'établissement de blocs homogènes de part et d'autre d'une ligne de fracture³. Ce faisant, on se laisse prendre au piège de l'idéologie ou

- 1 L'auteure reconnaît cet important paradoxe. Elle dit : «Il est important de noter que le passage de la francophonie à la modernité ne conduira pas, dans les premières décennies, à une remise en question du fondement corporatiste de l'identité. En faisant appel au gouvernement fédéral au courant des années 1970 et au début des années 1980, les francophones reproduisent toujours le modèle d'une identité globale. La culture canadienne-française, jadis chapeauté par l'Église, se voit alors protégée par l'État» (Farmer, 1996 : 67). Pourtant, elle ne fournit pas une explication de ce paradoxe, de l'existence d'un décalage de quelques décennies entre l'avènement de la modernité et les pratiques effectives de cette modernité dans l'identité franco-ontarienne. Seule la transformation des centres culturels en entreprises culturelles permet de voir poindre à l'horizon ces pratiques effectives. Et encore là, tout demeure excessivement fragile.
- 2 La thèse de Gervais sur une rupture tranquille dans l'identité franco-ontarienne se formule ainsi : «Aujourd'hui, l'Ontario français a cessé d'être *la partie ontarienne du Canada français*, pour devenir *la partie française de l'Ontario*. Cette mutation, engendrée directement par la disparition de l'identité canadienne-française dans les années soixante, s'exprime, depuis un quart de siècle, par «l'ontarianisation» de la minorité franco-ontarienne et par le changement de son leadership. C'est dans cette évolution qu'on doit chercher les sources de «l'identité franco-ontarienne» (Gervais, 1996 : 142).
- 3 La datation de cette ligne de fracture constitue également une difficulté chez Farmer. Tantôt, il s'agira des années 1950 pour marquer le début de l'urbanisation de l'Ontario français, tantôt il s'agira des années 1960, pour signifier la mainmise étatique sur un ensemble d'institutions relevant antérieurement des églises, tantôt il s'agira des années 1970 pour indiquer le mouvement d'expansion des centres culturels.

d'un imaginaire social dominant, sans voir qu'une idéologie «bloquiste» répond à certains intérêts de classe composant la société. Sans revenir sur le caractère instituant de l'imaginaire social que Castoriadis (1975) a fort bien établi, il faut comprendre que celui-ci s'établit toujours en conjonction avec l'économique-fonctionnel¹.

Farmer a pris pour la réalité, l'idéologie cléricale et ses résonances dans les rapports Saint-Denis et Savard, alors qu'elle n'était que l'expression d'une réalité. Cela est particulièrement visible au sujet de l'urbanisation en Ontario français. L'auteure s'ajoute à une longue liste, aux dires de Ouellet, qui a fait des colons franco-ontariens, des poches de résistance rurale.

Il est intéressant de constater que, dans l'ensemble, ces colons [venus du Québec ou des Maritimes à la recherche de terres et d'emplois], loin de se constituer pour de bon, comme on l'a soutenu, en îlots ruraux et paysans inexpugnables, ont suivi à leur façon le mouvement qui, à long terme, appelait la construction d'une société urbaine et industrielle. À certaines époques, au niveau provincial et dans certaines régions et, de tout temps, dans l'Est de la province, ces francophones eurent même des taux d'urbanisation supérieurs à ceux de la population ontarienne environnante. De tout temps, leur profil occupationnel a eu, malgré certains contrastes, tendance à se rapprocher de celui des autres Ontariens (Ouellet, 1993 : 191-192)².

-
- 1 Castoriadis a montré l'opération instituant des significations imaginaires sociales, créatrice de sens, dans l'organisation et l'interaction sociales. Il dit : «Par-delà l'activité consciente d'institutionnalisation, les institutions ont trouvé leur source dans l'imaginaire social. Cet imaginaire doit s'entrecroiser avec le symbolique, autrement la société n'aurait pas pu «se rassembler», et avec l'économique-fonctionnel, autrement elle n'aurait pas pu survivre. (...) L'institution est un réseau symbolique, socialement sanctionné, où se combinent, en proportion et en relation variable, une composante fonctionnelle et une composante imaginaire (Castoriadis, 1975 : 183-184).
 - 2 Toujours selon Ouellet, si l'idée du retard mérite d'être retenue quant à l'urbanisation et à l'industrialisation des francophones vivant en Ontario, il faut s'empresse de la qualifier. En fait, seule la région du Nord ontarien a connu un tel retard, puisque ces processus eurent lieu plus lentement qu'ailleurs en province (Ouellet, 1993 : 192).

Si la thèse de la rupture est difficilement acceptable d'un point de vue historique, elle l'est aussi dans le cadre conceptuel de l'analyse wébérienne, comme le rappelle Juteau Lee.

Toute relation sociale (orientation mutuelle des comportements) est de communalisation (repose sur n'importe quel fondement affectif, émotionnel ou traditionnel) ou de sociation (fondée sur un compromis d'intérêts). Cependant, tel que le mentionne Weber (1971 : 41) «la grande majorité des relations sociales ont en partie le caractère d'une communalisation, en partie celui d'une sociation» (Juteau Lee, 1979 : 12).

Introduire l'idée d'une rupture, là où il y a conjugaison des formes, loin d'enrichir la compréhension, empêche la saisie d'une réalité complexe. Cette idée de rupture impose une *nature* aux communautés ethniques qui fixe leurs contenus¹. Loin d'être attentif à un système changeant de relations sociales, on établit les critères de base d'une communalisation immuable.

De même, il paraît difficile de concilier l'instauration d'une logique de société moderne, dominée par l'État et ses rapports de sociation et de rationalité, avec une étape d'animation culturelle au sein des centres culturels². Cette phase qui domine le discours, des années 1970 au milieu des années 1980, est présentée par Farmer comme un moyen favorisant le processus de communalisation. Par ce moyen,

[On] cherche à créer de nouvelles communautés. La quête identitaire passe d'abord par l'expression d'une francité ancrée dans la quotidienneté; l'affirmation culturelle est liée en premier lieu au développement d'un sentiment d'appartenance à une collectivité locale. Les renvois à une identité provinciale sont plus diffus. Les centres culturels prennent ainsi une

1 Chez Farmer, la nature de la communalisation correspond à deux blocs historiques précis, soit l'Église, puis au début des années 1960, l'État. Malgré ce changement d'acteurs au coeur de la communalisation, celle-ci ne cesse pas pour autant d'être globale et corporatiste. Voir note 7 dans le présent texte.

2 La phase d'animation culturelle suit immédiatement le rejet du modèle paroissial dans les trois étapes de développement des centres culturels, établies par Farmer : rejet du modèle paroissial, animation culturelle, spécialisation des centres en Maisons de la culture (Farmer, 1996 : 23).

couleur locale, ce qui permet d'expliquer qu'ils se manifestent différemment suivant les milieux et les conjonctures dans lesquels ils se développent (Farmer, 1996 : 88).

Que le rapport à l'État ontarien soit diffus, à l'étape d'animation culturelle, illustre bien un manque d'intégration entre, d'une part, la logique de la modernité qui est supposée conquérir la société franco-ontarienne au début des années 1960, et, d'autre part, la logique poursuivie par les centres culturels à la même époque¹. Dans ce contexte, il paraît difficile de percevoir les centres culturels comme les indicateurs d'une modernité advenue en Ontario français.

Une autre lecture

Toutefois, ce manque d'intégration tourne à l'avantage de Farmer. En effet, il est possible de s'intéresser aux diverses étapes de développement des centres culturels et à leurs descriptions empiriques, tout en abandonnant la thèse d'une rupture moderne qui soulève trop de postulats essentialistes sur la nature de la société franco-ontarienne, définie autour de la triade communauté-ethnicité-identité².

Ainsi, il est permis d'envisager le travail de Farmer, principalement son identification des étapes de développement des centres culturels, comme un mouvement de spécialisation de nos institutions, rendu possible par la capacité des communautés à mobiliser les ressources disponibles, tant externes qu'internes. Par

1 Le rapport à l'État ontarien demeure diffus, parce que l'identité franco-ontarienne n'a pas un caractère territorial provincial. Le rapport des minorités francophones à l'extérieur du Québec s'exprime dans une relation avec l'État fédéral qui en assure la protection. Cela est particulièrement visible dans l'utilisation que les organismes franco-ontariens font de la loi de 1986 sur les services en français en Ontario. Bien que le préambule de la loi reconnaisse l'importance de préserver la spécificité de la communauté franco-ontarienne, peu d'organismes franco-ontariens, à ce jour, s'en sont prévalus pour justifier leurs revendications. Voir Dallaire, 1995 : 250.

2 Cet intérêt porté au développement des centres culturels est d'ailleurs autorisé par Farmer puisque, dans un article récent, elle s'emploie à illustrer cet élément. La logique de société qu'est la modernité y est à peine effleurée. Voir, Farmer, (1996 b).

cette lecture du mouvement des centres culturels, on rejoint la thèse de la complétude institutionnelle et une analyse semblable à celle menée par Dallaire au niveau du projet sportif franco-ontarien. Cette thèse permet d'envisager la collectivité francophone comme un groupe organisé au plan politique cherchant à influencer la direction des affaires publiques. Pour ce faire, les institutions sociales identifieront et serviront les intérêts aptes à mobiliser les ressources disponibles et à être portés par la communauté, en vue de les convertir en influence auprès des centres de décision. Ces intérêts correspondent, en raison de leur caractère mobilisateur, soit à l'expression d'une menace, soit à la saisie d'une opportunité. Le mouvement d'expansion des centres culturels en Ontario français caractérise davantage ce dernier aspect.

Au plan de la mobilisation des ressources externes, Farmer souligne le rôle prépondérant de l'État fédéral et de son Secrétariat d'État dans l'élaboration de programmes propres à assurer la protection des minorités de langues officielles au Canada, comme le stipulait la *Loi sur les langues officielles* (1969)¹. Pour les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens, ces programmes ouvrent la porte à deux volets d'intervention, soit le développement d'un programme d'animation culturelle axé sur le développement communautaire, puis l'établissement de structures organisationnelles permanentes (Farmer, 1996 : 65). Les communautés locales se saisiront de cette opportunité pour créer des centres culturels qui bénéficieront largement du financement étatique fédéral, comme l'indique l'enquête de Farmer². Or, la phase qui invite les centres culturels à se transformer en Maisons de la culture, comme le

1 Dans la conjoncture politique de l'époque, on sait comment cette loi et les actions subséquentes du gouvernement fédéral visaient à contrecarrer la montée du mouvement nationaliste québécois. À cet égard, il est intéressant de noter que le gouvernement fédéral, dans ses institutions, s'est rendu à une vision d'une dualité nationale culturelle non territoriale, vision qui était et est encore le fait des représentants des groupes minoritaires vivant à l'extérieur du Québec. Sur ce point, voir Martel, 1996 : 42.

2 «L'aide gouvernementale pouvait représenter entre 16% et 86% du budget suivant le centre étudié» (Farmer, 1996 : 93). Voir à ce sujet l'article de Lafontant (1994) sur l'incidence du gouvernement fédéral dans l'évolution des structures organisationnelles des communautés francophones hors Québec.

proposait le rapport de la firme Woods Gordon au milieu des années 1980, et à prendre la forme d'une entreprise culturelle, tient surtout au tarissement des sources gouvernementales de financement (fédéral et provincial)¹. Ce virage «entreprise» tentant d'accroître l'autofinancement des centres culturels par la rentabilisation de certaines activités, est axé davantage sur l'offre de services et une réduction des coûts administratifs. Ce n'est pas tant l'indépendance financière envers les gouvernements fédéral et provincial qui est souhaitée par ce virage, mais bien la démonstration auprès de ses instances d'une gestion responsable et imputable des fonds alloués. Cela dit, à voir l'actuelle insistance de l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO) en faveur du maintien des subventions fédérales, il y a une distance considérable de la coupe aux lèvres, entre l'avenir de l'entreprise des centres culturels, entrevue par le rapport Woods Gordon, et la dépendance financière à l'égard des gouvernements sur le terrain².

-
- 1 Outre les sources de financement fédéral, les sources provinciales, bien que moindres, proviennent surtout du ministère des Affaires civiques, du Conseil des Arts de l'Ontario, du ministère de l'Éducation. Par exemple, l'entente avec le ministère de l'Éducation vise la création d'«installations scolaires communautaires à usages multiples» dans le jargon technocratique ou si vous préférez, de centres scolaires communautaires.
 - 2 En 1996, lors des négociations entourant l'entente Canada-Communauté où siégeaient de nombreux organismes franco-ontariens, ce sont les représentants des centres culturels, M. Pelletier en tête, qui se sont élevés contre la réduction de l'enveloppe globale du gouvernement fédéral. De mémoire, des 25 millions de dollars prévus initialement, le gouvernement fédéral cherchait à réduire sa contribution à 10 millions de dollars. Après une longue négociation, l'ACFO provinciale est parvenue à obtenir un accord se chiffrant à 18 millions sur trois ans. Ce montant devait être réparti parmi l'ensemble des organismes franco-ontariens. L'ACCO manifesta un vif désaccord face à cette entente, allant même jusqu'à la compromettre à un certain moment. Si cette obstruction de l'ACCO a étalé au grand jour le déficit de représentation de l'ACFO, elle montre également que le virage «entreprise» des centres culturels s'effectue davantage sous l'effet de la contrainte, en raison des coupures budgétaires gouvernementales. Sans prétendre à une complète indépendance financière envers les gouvernements en raison de leur mandat, les centres culturels cherchent un nouveau dosage des sources de financement. Or, l'autofinancement des centres culturels semble se faire à dose homéopathique actuellement.

Au plan de la mobilisation interne, Farmer indique l'importance des centres culturels comme lieux d'expression de l'appartenance à la communauté franco-ontarienne. L'étape d'animation culturelle qui a dominé l'établissement et l'expansion des centres culturels en Ontario a encouragé une telle expression. Farmer mentionne la constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes appuyant l'action des centres culturels, et dépeint l'enracinement, dans leur milieu respectif, des centres culturels qui répondent aux besoins particuliers des populations locales¹. En somme, elle montre comment les actions «de ceux et celles qui lui donnent vie, qui lui donnent un sens», au sein du mouvement des centres culturels, témoignent de l'appartenance à la francophonie ontarienne (Farmer, 1996 : 96). Or, ces actions, à l'instar de celles se déroulant dans les organismes sportifs, concourent à l'épanouissement de la communauté en empruntant deux voies, comme le précise Dallaire :

d'une part, la promotion de l'identité franco-ontarienne et de la langue française; d'autre part, le développement de la communauté par la participation à des activités en français, par les rencontres entre francophones, par la mise sur pied d'organismes et par la consolidation de son autonomie. Ces stratégies évoquent le concept de «complétude institutionnelle» de Breton (1964, 1983, 1985). En effet, ces organismes cherchent à instituer une structure sociale qui sera en mesure d'offrir aux membres la possibilité de «vivre en français» et de les intégrer à la communauté. Ils cherchent à atteindre une certaine autonomie institutionnelle, c'est-à-dire qu'ils considèrent essentiel que les relations sociales entre francophones soient organisées et gérées par et pour eux (Dallaire, 1995: 248).

Ce travail de mobilisation des ressources internes et externes n'est pas sans occasionner certains conflits. La gestion des interactions avec la société dominante que doivent accomplir les institutions ou organismes illustre bien cette situation. Les organismes franco-ontariens, y compris les organismes sportifs et les centres culturels,

1 Pour Farmer, le développement des centres culturels s'inscrit globalement dans un mouvement autonomiste régional (Farmer, 1996 : 96). Cet enracinement territorial s'accomplit bien évidemment en Ontario, mais, loin de susciter des rapports avec le gouvernement ontarien, c'est le gouvernement fédéral qui demeure l'interlocuteur privilégié des centres culturels.

décrient l'insuffisance des ressources gouvernementales mises à leur disposition et dénoncent le traitement inéquitable qui leur est fait. Pourtant, au-delà de ces dénonciations, le reproche le plus fréquemment adressé aux gouvernements est d'imposer aux organismes un carcan qui les oblige à respecter les priorités des politiques gouvernementales. Or, celles-ci ne correspondent pas nécessairement aux objectifs et aux projets des francophones. Par exemple, au niveau sportif, la communauté franco-ontarienne

favorise la pratique sportive pour consolider la communauté franco-ontarienne en se retirant davantage des activités de la société majoritaire pour mieux vivre sa différence, [alors que] le ministère du Tourisme et des Loisirs favorise l'intégration de tous les individus à la société ontarienne par l'entremise de la participation sportive pour atténuer les différences sociales, culturelles et linguistiques (FPLO et ministère du Tourisme et des Loisirs, sans date; Sports Ontario, 1992). (...) Le sport pour ce dernier est un outil d'homogénéisation culturelle, ce qui n'est pas compatible avec le projet franco-ontarien. Le ministère est aussi animé par une préoccupation d'économie et de régulation sociale qui n'apparaît pas chez (*sic*) les organismes franco-ontariens (Dallaire, 1995 : 256).

Certains organismes reçoivent bel et bien un soutien financier et établissent des collaborations fructueuses avec les gouvernements. Pourtant, ces derniers abordent et traitent les demandes des organismes franco-ontariens comme des «besoins», alors que pour ceux-ci, ces demandes expriment et revendiquent des «droits» (Dallaire, 1995 : 259). Cette demande de reconnaissance cherche à modifier en un rapport d'égalité, les relations avec la majorité (les anglophones) et l'État. Adoptant une position d'«ayants droit», les collectivités francophones hors Québec élaborent leur légitimité en s'appuyant sur un statut de co-fondateur du Canada (Cardinal *et al.*, 1994 : 8)¹. Dans cette optique, elles se posent comme un partenaire avec lequel il faut négocier. Pourtant, une telle position doit demeurer un cadre de revendication, un élément de stratégie auquel les individus peuvent s'associer selon leurs intérêts conjoncturels. Cette position ne doit pas devenir le support d'une conception essentialiste ou racinaire de l'identité : les

1 Vous aurez compris qu'il s'agit de l'origine mythique du Canada, celle débutant avec le pacte fédératif de 1867, qui permet l'accession à ce statut de co-fondateur, puisqu'il exclut les populations autochtones.

«de souche» étant censés incarner l'identité fondamentale, alors que l'élément principal de distinction devrait tendre vers un usage le plus élargi possible de la langue française (Lafontant, 1994 : 55)¹.

Les identités ne sont pas des essences; ce sont des projets, des rapports changeants et dynamiques, fonction, entre autres facteurs, des ressources (Lafontant, 1992 : 222). La thèse de la complétude institutionnelle, celle défendue par Dallaire, intègre cette notion, contrairement à celle d'une rupture moderne dans l'identité franco-ontarienne². En postulant que les collectivités francophones vivant en milieu minoritaire sont des groupes organisés cherchant à influencer la direction des affaires publiques au moyen de la mobilisation de ressources, la thèse de la complétude institutionnelle délaisse l'idée d'une communauté aux traits culturels et aux marques singulières par lesquels les membres sont supposés se reconnaître spontanément. Et si son regard pénétrant sur les institutions la fait se pencher sur la mobilisation des ressources internes en y relevant les processus de différenciation et de reproduction, elle procède de postulats largement «utilitaristes», stratégiques et ouverts. En ce sens, la théorie de la complétude institutionnelle s'inscrit en porte-à-faux contre l'hypothèse de la transmission ethnique, soit celle où l'identité d'un groupe mise sur sa mémoire collective, où la transmission des traditions

1 Selon la proposition de la transmission identitaire, «les identités fondamentales (dans le sens qu'elles sont données, non choisies), acquises au cours de l'enfance, en particulier l'identité nationale/régionale, l'identité «ethnique», seraient déterminantes tout au cours de la vie d'un individu, tandis que les identités qui se développent du fait de l'appartenance à une profession, à des associations volontaires, à un lieu de résidence seraient moins marquantes et sujettes à des choix modifiables» (Lafontant, 1994 : 49). Or, rien ne permet de présumer une telle détermination.

2 On conviendra que la complétude, lorsqu'elle est associée à une communauté ou une société, comporte, elle aussi, sa part d'essentialisme. En effet, cette thèse suppose qu'une société doit nécessairement être complète pour démontrer sa vitalité, sa force. Cela dit, ce qui permet à cette thèse d'échapper à la critique d'essentialisme, c'est justement le caractère non défini, ouvert, de ce que devrait être la complétude. On comprendra alors que tout effort destiné à clore cet espace d'ouverture dans le cadre de cette théorie est voué à l'échec. Je tiens à remercier Donald Dennie pour cette remarque fort pertinente.

s'accomplit à travers des mécanismes de conservation plus ou moins autoritaires, où la valorisation et l'intériorisation de ces traditions se fait à travers des mécanismes plus ou moins autoritaires de la socialisation» (Lafontant, 1994 : 49)¹. Pour toutes ces raisons, nous pensons que la thèse de la complétude institutionnelle est mieux à même de rendre compte du sens de nos institutions. Du moins, ses postulats permettent de se pencher sur l'analyse des caractéristiques organisationnelles des groupes minoritaires et d'envisager leur développement².

Sans nier la portée de la langue, de l'histoire et de la culture de ces groupes comme facteurs de mobilisation interne, sans négliger les facteurs de mobilisation externe dans l'organisation de ces groupes, dans la mesure où ceux-ci forment des réseaux liés à l'État, notamment les rapports de dépendance financière ou autres qu'entretiennent ces groupes avec l'État fédéral ou provincial, il faut voir ce champ comme donnant lieu à de multiples tensions³.

En terminant, je voudrais signaler deux aspects qui me semblent cruciaux pour la compréhension du champ de la mobilisation des ressources. Au niveau interne, on doit s'attarder à la tension suivante : celle entre une élite qui «tire son statut (revenu, influence, prestige) de la représentation et des pratiques culturelles de sa communauté, et l'ensemble des francophones faisant partie de

-
- 1 Sans remettre en cause l'importance de cette socialisation, l'avènement de la modernité correspond à une multiplication des foyers de socialisation (Farmer, 1996 : 72).
 - 2 «Le type d'élites qui encadre ces groupes, l'articulation politique des organismes qui forment leur réseau institutionnel, les ressources de ces organismes, en particulier la provenance et le volume des revenus dont ils disposent ainsi que les activités que ces revenus permettent» (Lafontant, 1994 : 53).
 - 3 Lafontant privilégie dans son analyse la mobilisation des ressources externes parce qu'il s'agit d'un aspect négligé. Ce faisant, il a tendance, selon nous, à montrer les organismes francophones hors Québec, comme des créatures-crétions du gouvernement fédéral, sans que ces organismes possèdent les ressources internes pour y résister. Voir Lafontant (1992 : 228). Il faut donc éviter les excès en la matière et montrer le champ de la mobilisation des ressources comme étant traversé de multiples tensions dont seul l'enquête empirique fournira la résolution.

la minorité mais dont la profession n'est pas liée aux pratiques discursives ou du moins expressives instituées» (Lafontant, 1994: 48). Cela nous oblige à regarder attentivement comment s'opère la sélection des attributs qui serviront à délimiter les frontières ethniques du groupe et les lieux de la distinction; comment s'impose, dans un processus dialogique et politique non exempt de violence symbolique, cette définition de l'identité collective et, enfin, de voir comment les membres du groupe ethnique ou minoritaire partagent l'identité collective qui leur est assignée soit par sa propre élite, soit par la discrimination exercée par d'autres groupes sociaux.

Au niveau externe, il faut analyser les jeux entourant la distribution des ressources externes de l'État, ressources économiques principalement (subventions), ressources sociales (statut social lié à la reconnaissance des organismes ou institutions comme interlocuteurs accrédités des autorités gouvernementales, nouveaux droits), et plus rarement, ressources politiques (droit d'expression politique, délégation d'une fraction de pouvoir politique aux institutions)¹. Ce jeu n'est pas à sens unique, car les priorités gouvernementales, si elles permettent la sélection des organismes subventionnés et leur accréditation, peuvent parfois être détournées et infléchies par les organismes franco-ontariens à la faveur d'une expression politique cherchant à solidariser les membres et à renouveler l'identification.

Ces deux aspects ne sont pas les seuls, mais leurs compréhensions permettraient de mieux pénétrer le sens de nos institu-

1 Lafontant nous rappelle, à la manière du Foucault de «Surveiller et punir», que «[l']État pénètre, quadrille la société civile d'organisations qu'il contribue à mettre sur pied et qu'il gère ou contrôle en utilisant plusieurs leviers : d'abord celui des subventions dont le volume et le renouvellement dépendent de la bonne conduite des organisations, ensuite celui des méthodes bureaucratiques elles-mêmes, caractérisées par l'uniformité, le professionnalisme et la hiérarchisation des paliers. Bref, il s'agit de cette fameuse «participation», soit la prétendue prise en charge, par les groupes concernés, de leurs problèmes pourvu que ceux-ci soient légitimés, admissibles dans le cadre de référence de l'État (Lafontant, 1992 : 237). Cette lecture fortement inspirée de Foucault ne lui fait pourtant pas honneur, car, chez Foucault, la résistance s'insinue dans ce mécanisme trop bien huilé, résistance qui s'exprime dans les paroles du fou, du prisonnier, mais aussi dans l'engagement collectif et la surveillance populaire.

tions, non pas «à la faveur d'une vision statique élaborée selon une typologie linéairement structurée, mais bien en fonction d'une construction dynamique reposant sur des processus et synergies ouvertes» (Cazabon, 1996 : 16). En ce sens, le travail de Dallaire correspond davantage à cette approche, celle d'un projet de société qui réclame des acteurs leurs volontés, leurs gestes, leurs jugements et erreurs pour découvrir des stratégies collectives viables, au niveau sportif et du loisir, en vue d'accroître l'autonomie de la collectivité. Farmer n'est pas insensible au rôle de l'acteur. Sa thèse de la modernité souligne également le fait que l'adhésion à la collectivité est éclatée en raison des multiples appartenances des individus à différentes communautés. Ce fractionnement des appartenances suppose que l'adhésion à une institution, à une communauté est toujours objet de négociation, de mobilisation, tout comme le sont les rapports de la communauté et de ses représentants avec l'extérieur. Ce n'est donc pas cet aspect moderne qu'il faut remettre en question chez Farmer, mais bien le décalage et le manque d'intégration entre une théorie de la modernité et les pratiques de cette modernité au niveau des centres culturels. Cela ne diminue en rien son apport à la description empirique du rôle et de l'intérêt que constituent les centres culturels. Ceux-ci, à travers les services qu'ils offrent, ne cherchent bien souvent qu'à étendre le plus possible l'usage du français en desservant une population francophone locale. Ainsi, ils participent, comme dit Farmer, à «l'expression d'une francité ancrée dans la quotidienneté».

Bibliographie

- Breton, R. (1985). «L'intégration des francophones hors Québec dans des communautés de langue française», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 55, no 2, 77-90.
- Cardinal, L. L. Kimpton, J. Lapointe, U. Locher et J.Y Thériault, (1994). *L'épanouissement des communautés de langues officielles. La perspective de leurs associations communautaires*, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services du Canada.
- Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions du Seuil.
- Cazabon, B. (1996) «Comment à trop distinguer, les sujets en arrivent à vider l'objet minoritaire de toute consistance», B. Cazabon (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 13-34.
- Dallaire, C. (1995). «Le projet sportif des organismes franco-ontariens et leurs revendications auprès du gouvernement provincial», *Recherches sociographiques*, vol. XXXVI, no 2, 243- 263.
- Farmer, D. (1996). *Artisans de la modernité : les centres culturels en Ontario français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, collection Amérique Française.
- Farmer, D. (1996 b). «Le centre culturel, acteur privilégié d'une francité renouvelée», B. Cazabon (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 201-227.
- Gervais, G. (1986) «Le problème des institutions en Ontario français» *Revue du Nouvel-Ontario*, no 8, 9-12.
- Gervais, G. (1996) «Aux origines de l'identité franco-ontarienne», *Cahiers de Charlevoix*, no 1, 125-168.
- Juteau Lee, D. (1979). «La sociologie des frontières ethniques en devenir», dans D. Juteau Lee, éd., *Frontières ethniques en devenir*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 3-18.
- Lafontant, J. (1992). «Adieu ethnicité, bonjour minorités», *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 4, no 2, 219-242.
- Lafontant, J. (1994) «Interrogations d'un métèque sur la sibylline et dangereuse notion d'identité collective», *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, no 1, 47-58.
- Lapointe, J. (1986) «Vie culturelle et institutions autonomes», *Revue du Nouvel-Ontario* no 8, 97-102.

- Martel, M. (1996) «Trois clés pour comprendre la rupture du Canada français, 1950-1965», B. Cazabon (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 35-54.
- Ouellet, F. (1993) «L'évolution de la présence francophone en Ontario : une perspective économique et sociale», dans C. J. Jeanen, éd. *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 127-200.